

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat  
**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social  
**Band:** 63 (1990)  
**Heft:** 6

## **Inhaltsverzeichnis**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# HABITATION

## Edition, administration et publicité

Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement,  
Pierre-G. Stalder  
8, rue Clos-de-Bulle,  
1004 Lausanne,  
tél. (021) 23 45 82  
fax (021) 20 76 88

## Bureau de la section romande

Bernard Vouga, architecte,  
Lausanne, président.  
René Gay,  
Genève, vice-président.  
Adriano Rizzetto,  
Lausanne, caissier.  
Pierre Stalder,  
Lausanne, secrétaire.

## Rédacteur principal

François-Joseph Z'Graggen,  
architecte EPFL/SIA,  
10, place de la Riponne,  
1014 Lausanne,  
tél. (021) 44 72 31,  
fax (021) 44 63 95  
(022) 61 36 17

## Rédacteurs

P. Cagna, G. Collomb,  
J.-P. Giuliani, R. Hermenjat,  
P. Liniger, B. Marchand,  
H. Robert-Charrue, W. Tüscher,  
M. Vianu, E. Weber.

## Diffusion

La revue *Habitation* est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'USAL. Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, de la FAS (Sections romande et genevoise de la Fédération des architectes suisses).

## Abonnement

Suisse: Fr. 40.- par an.  
Etranger: Fr. 55.-.  
Prix du présent numéro: Fr. 6.-.

Maquette et impression:  
Roto-Sadag,  
division d'arts graphiques  
de la SA Tribune de Genève.

La FAS (Fédération des architectes Suisses), qui comprend les sections romande, genevoise, bernoise, bâloise, tessinoise, zurichoise, grisonne, de Suisse centrale et de Suisse orientale, tient cette année son assemblée générale à Lausanne.

Le lieu est l'occasion de réflexions et d'illustrations sur le thème de la ville en pente. Les exemples sont la plupart historiques. Cela ne signifie nullement, malgré quelques occasions manquées célèbres, que l'architecture contemporaine soit pauvre à Lausanne. Au contraire, la publication des exemples lausannois et de la région, primés par les deux premières sessions de la Distinction Vaudoise d'Architecture, montre même que le chef-lieu joue bien à cet égard son rôle de phare. Si l'on ne se réfère pas systématiquement au thème de la pente, cette diffusion est œuvre de promotion de l'architecture et de promotion de nos confrères de la région, qui ont parfois pâti du manque de publication, comparé aux confrères allemands.

Saluons donc la collaboration plus active de la FAS romande avec la revue. Cette fonction de promotion de l'architecture ne devrait-elle pas se déployer même sous diverses formes: en 1956 par exemple, la FAS romande avait mis sur pied une exposition itinérante. Le succès de l'époque pourrait inspirer, à l'occasion de 1991, sinon de 1992.

Le thème de la ville en pente se termine par la présentation d'une importante opération de restructuration urbaine portant sur la Cité, que ses caractéristiques (topographie, morphologie, structure, limites) rendaient de moins en moins adéquate aux fonctions qui s'y étaient développées. La revitalisation de la Cité par le logement est indissociable des opérations de décentralisation de l'administration cantonale dans l'agglomération. C'est grâce à ce choix de décentralisation qu'a pu être conçu le projet de revitalisation de la Cité par le logement. En

## Editorial

particulier, la plus importante de ces opérations de «pôles décentralisés» est l'achèvement du centre administratif Riponne-Tunnel, sur lequel pèsent encore quelques incertitudes. Par un fréquent avatar de la démocratie, on voit s'additionner des opposants de toute nature, s'amalgamer des positions qui n'ont aucune aspiration commune.

Dès lors que l'on choisit de maintenir en ville de l'administration et du logement, cela induit des décisions de restructuration urbaine qui affectent certains quartiers ou îlots à une fonction précise, sans que l'on puisse craindre des phénomènes de ségrégation à l'échelle des entités concernées.

Les groupes de pression, prétendument soucieux d'une certaine urbanité, devraient se souvenir qu'on ne peut vouloir une chose et son contraire, qu'on ne peut, dans cette politique de restructuration urbaine, sortir la démolition de logements à Riponne-Tunnel de son contexte qu'est le programme de revitalisation de la Cité par du logement.

Toutes les études préalables ont montré que la restauration des quelque 80 logements insalubres de Riponne-Tunnel remettraient sur le marché des logements au même prix, voire plus chers, que les quelque 150 logements créés en compensation par l'ensemble de l'opération Cité. Dès lors que les conditions générales de l'environnement (ensoleillement, bruit, agréments) sont nettement meilleures à la Cité, le choix est tout naturel.

Si, de plus, tous les locataires de Riponne-Tunnel demeurent prioritaires pour l'attribution d'un logement rénové mais de même catégorie à la Cité (voire d'un logement de compensation pour quelques cas sociaux), toutes les garanties existent pour le succès de cette politique.

*François-Joseph Z'Graggen*

## SOMMAIRE

Message du président central

Montée d'Ouchy au cœur de la ville  
Il était une fois l'industrie  
Le sens de la pente  
La distinction vaudoise d'architecture 1974-1984  
La distinction vaudoise d'architecture 1985-1988  
La cité à Lausanne: Un essai de revitalisation  
Typologie de logements collectifs

La salle de bain en 2001

Les problèmes existant sur le marché du logement

Faut-il réviser la LAT?

Le nouveau droit du bail – Les bienfaits du temps – Penser la ville – Groupes défavorisés sur le marché du logement – Portraits d'architecture vaudoise 1985-1988 – Une place pour lausanne **36-37**

Burexpo

## USAL

*René Gay* **3**

## Architecture

*G. Barbey* **4**

**4**

*P. Amphoux* **10**

**13**

**17**

*F.-J. Z'Graggen* **21**

*B. Marchand* **27**

## Echo

*R. Hermenjat* **29**

## Economie

*Th. Guggenheim* **31**

## Législation

*P.-A. Rumeley* **35**

## Lire – voir – entendre

## Informatique

*D. Jeanmonod* **38**